

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

Décembre 2011

n°8

L'édito du Maire

L'expérience concernant le ramassage des ordures ménagères se termine le 31 décembre 2011. Nous pensons que durant un an elle aura permis à chacun de faire une évaluation en toute connaissance de cause.

2012 permettra de gérer au mieux le service rendu.

En fin d'année, la facture fictive des six derniers mois 2011 vous sera adressée. Vous serez en mesure de prévoir pour 2012, à quelques euros près ce qu'il vous en coûtera.

Sur notre commune, il semblerait que peu d'incivilités aient été constatées et nous remercions toute la population pour son civisme, au service de l'environnement.

Le Maire
Roland GASTINE

Réfection de la chapelle de Villers le Temple

La souscription réalisée conjointement avec la fondation du Patrimoine a permis, à ce jour, d'obtenir 5 743€.

Nous remercions tous les donateurs identifiés ou anonymes actuels ou futurs dont la liste reste confidentielle. Précisons que la souscription n'est pas close.

Cette opération nous a permis de recevoir 5 000€ de subvention de la part de la fondation du Patrimoine. Nous sollicitons l'aide du Conseil Général à hauteur de 20%, sur un devis de 42 774€ il nous reste à trouver un complément de financement de 23 600€ environ.

L'Association de Sauvegarde de la Chapelle envisage d'organiser une soirée loto dont la date sera communiquée ultérieurement.

Illuminations



Merci à tous ceux qui, décorant leurs habitations donnent un air de fête dans le village.

Travaux 2011



- Réfection de la fontaine de Villers le Temple par la CCPR .Participation communale 4 927,80€ HT
- Desserte forestière du Charensoi. Participation communale remboursée par R.F.F. : 4 278,70€ HT
- Travaux en forêt 2 096,62€ TTC
- Sécurisation de la chapelle. Porte en fer forgé pour 1 534,47€ TTC
- Travaux dans les logements communaux (isolation, chauffe eau, antenne TNT, radiateurs de chauffage, normes saturnisme) 10 429,81€ TTC
- Travaux de voirie (réfection de route, pose de panneaux, place de retournement, élargissement de voies, emplacements poubelles) 22 214,91€ TTC. Subventions 2 166€
- Pose de poteaux incendie par le syndicat des eaux part communale 5807,80€ HT.

Nouvelle réglementation d'urbanisme

- La taxe locale d'équipement au taux de 5 % sera caduque à compter du 1er mars 2012. Elle est remplacée par la taxe d'aménagement au taux de 5% pour la part communale. Son assiette est déterminée forfaitairement par une valeur au mètre carré de surface de construction soit 660€ au m² les 100 premiers mètres carrés subissant un abattement de 50%.

L'ordonnance n°2011.1539 du 15 novembre 2011 définit ainsi la nouvelle surface à prendre en compte : surface du plancher close et couverte sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m. La surface est calculée à partir du bâti intérieur pour ne pas pénaliser les efforts d'isolation par l'intérieur ou l'extérieur.

- La taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles a été votée par le Conseil Municipal le 29 mars 2011. Elle est calculée par les services fiscaux selon un barème dont les notaires connaissent l'application.

Réduisons, réutilisons, recyclons nos déchets ménagers

Chaque français produit en moyenne 390 kg d'ordures ménagères par an, dont des emballages en tout genre et de nombreuses matières premières parfois polluantes.

Le recyclage est une façon de diminuer le volume de déchets à traiter (et donc les coûts de traitement), de valoriser certaines matières premières et d'économiser des ressources naturelles ; ce qu'on peut résumer par les trois mots : réduire, réutiliser et recycler. Le recyclage permet également de maîtriser la destination de certaines matières nocives et d'éviter les pollutions qui nuisent à notre santé.

Les conteneurs jaunes peuvent recevoir les boîtes de conserve métalliques, les canettes en aluminium, les briques de carton (lait, jus de fruits), les emballages en cartonnée ou en aluminium, les papiers, journaux et magazines (sans l'emballage plastique), les bouteilles et flacons en plastiques, avec bouchons. Les emballages doivent être vidés, voire rincés rapidement, mais il n'est pas nécessaire de les laver pour ne pas gaspiller d'eau.

Les conteneurs pour verre reçoivent les bouteilles vides sans bouchon ni bride métallique, les flacons, les pots et bocaux en verre. Ne pas jeter de vitres cassées, ni vaisselle ou céramique. A Perrouse, un conteneur est installé sur le parking derrière la salle des fêtes.

Les composteurs de jardin permettent de transformer les épluchures, le moult de café, les sachets de thé, la sciure et les copeaux, les feuillages, les haies coupées, les mauvaises herbes, le gazon coupé, les feuilles mortes, etc., en compost naturel réutilisable dans le jardin. Attention, ne pas y mettre les végétaux malades (oïdium, rouilles).

La CCPR met à disposition gratuitement un composteur par foyer.

Les déchetteries accueillent le bois, les branchages, les gravats, les métaux, les huiles végétales ou automobiles, les vernis, peintures et produits nocifs, les batteries, piles et ampoules, les pneus et les encombrants, les appareils électriques, les câbles, etc.

Voir les horaires d'ouverture des déchetteries sur « L'essentiel de Perrouse »

Les autres déchets non valorisables peuvent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères : les barquettes et papiers sales ou gras, les films et sacs plastiques, les emballages sous vides, les déchets alimentaires (sauf épluchures) et autres déchets.

Tri à la source

Le meilleur recyclage est encore celui qu'on n'a pas besoin de faire. Soyez attentif aux produits que vous achetez en évitant les suremballages et privilégiant les recharges aux bidons plastiques, et les matières recyclables (carton plutôt que plastique).



Apposez cet autocollant sur votre boîte aux lettres afin d'indiquer que vous ne souhaitez plus recevoir les prospectus publicitaires.

Cela vous évitera de devoir placer plusieurs kilos de papier par an dans la poubelle jaune. A défaut d'autocollant, inscrivez « **pas de pub, merci** ».

Le ramassage des poubelles est assuré par la CCPR. Pour toute question ou réclamation, n'hésitez pas à contacter :

CCPR - Services Ordures Ménagères,
Rue des Frères Lumière, ZA La Charrière,
Tel 03 84 XX XX XX serviceom@cc-pays-riolais.fr



Reconnaître les logos



Ce logo ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé a été ou sera recyclé ! Ce sigle indique seulement que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution à l'une de ces trois sociétés Eco-Emballage, Adelphe ou Cyclamed.



Ce logo signifie que le matériau est valorisable: il peut être recyclé, ou être incinéré dans des usines de production d'énergie. Il ne veut pas dire que le produit est en matériaux recyclés.



Ce logo rappelle seulement au consommateur que les emballages ne doivent pas être jetés sur la voie publique. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boisson et certains sacs en plastique.



Ce logo indique que le produit est composé de plastiques recyclables. Le chiffre identifie le type de plastique.



Ce logo identifie les objets en acier, donc recyclables.



Ce logo identifie les objets en aluminium, donc recyclables.



S.S.I.R.O.

(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)



Equipement

Comme il en avait été décidé, la classe de M^{lle} TOURDOT a été équipée début juillet d'un tableau blanc interactif. C'est un investissement de 4 000€ pour le syndicat scolaire, auquel il convient d'ajouter un ordinateur et du mobilier. C'est un tableau qui n'utilise pas de craie, mais des stylos numériques. Il permet de varier les situations d'apprentissage avec notamment une connexion internet. Ce tableau s'ajuste en hauteur en fonction de la taille des enfants. Certains enfants mémorisent plus facilement avec des images, c'est propre aux jeunes générations.

Si d'autres demandes « technologiques » sont faites par les enseignants, nous tenterons de les satisfaire. Toutefois, les beaux livres ou les jeux de société ne sont pas délaissés, rassurez-vous ! En effet, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le syndicat scolaire attribue une somme à chaque salle de classe pour permettre aux enseignants de se doter de beaux livres. Cette action remplace le spectacle de fin d'année qui était organisé un samedi après-midi avec un pot offert.

La période des fêtes de fin d'année est chargée en manifestations de tout genre et en temps passé dans les magasins. De moins en moins de parents étaient présents le samedi après-midi, c'est pourquoi la formule a changé.

Les effectifs

Les cinq communes qui composent le syndicat ont des effectifs variables chaque année, ce qui détermine en partie leur participation au financement de l'école.

Aulx les Cromary : 11 élèves ; Buthiers : 28 élèves ; Chambornay les Bellevaux : 17 élèves ; Cromary : 37 élèves ; Perrouse Villers le Temple : 25 élèves

Soit un total de 118 élèves, un effectif qui se maintient.

Manifestations

Le 24 novembre, M. JUJIF, gendarme à Rioz, a effectué une remise des diplômes au pôle éducatif. En effet, les élèves de CE2 et CM1 ont passé leur permis piéton avec succès. C'est une sensibilisation aux multiples dangers de la route bien utile puisque les accidents qui impliquent des enfants ont majoritairement lieu aux heures de sortie d'école. Les parents étaient invités et le syndicat scolaire a offert une collation aux personnes présentes pour rendre encore plus officiel la remise de leur premier diplôme aux enfants. C'est avec plaisir que nous avons accueilli de nombreux parents et grands-parents à l'école.

Le loto de l'école, organisé par M^{me} GUENOT Lucienne, aura lieu le 4 février 2012, merci de participer pour le financement des classes découverte des élèves. C'est une soirée agréable, on gagne à chaque partie de nombreux lots et notamment des bons d'achat.

Le personnel du syndicat scolaire

En septembre 2011, le syndicat scolaire a recruté une personne en plus pour l'accueil des enfants et la mise en propreté des locaux. Plusieurs critères déterminent le recrutement du personnel.

Tout d'abord, la personne recrutée ne doit pas avoir d'enfants, de frère ou de sœur scolarisé sur le pôle éducatif, puis nous souhaitons fortement que la personne recrutée réside dans une des cinq communes du regroupement scolaire. Et, enfin, nous tentons de nous assurer de la discrétion de la personne choisie, certaines informations concernant les enfants sont confidentielles.

Pour le moment, aucun recrutement n'est prévu puisque les deux classes maternelles disposent de trois agents qui assurent un roulement. Ce sont M^{mes} A. CUISANCE de Chambornay les Bellevaux, M^{me} A. GILLES de Buthiers et M^{me} C. CHALET de Perrouse.

M. C. VIENOT assure les travaux d'entretien sur le pôle éducatif. Il est adjoint technique à Cromary principalement, et assure également l'entretien au syndicat des eaux. M^{me} F. JEANNENEY assure le secrétariat pour le syndicat scolaire à raison de deux heures par semaine, elle complète son emploi du temps aux mairies de Perrouse Villers le Temple et Chaux la Lotière.

Je saisis ici l'occasion de les remercier pour la qualité du travail qu'ils fournissent. En effet, si tout se passe bien au pôle éducatif, c'est en grande partie grâce à leur dévouement et à leur disponibilité.

Représentants parents d'élèves

M^{me} VIENNY a été élue représentante titulaire et M^{me} SIMON représentante suppléante, je les félicite pour leur implication dans le pôle et je remercie tous les parents d'élèves et grands-parents qui participent aux manifestations organisées par l'école.

Accompagnement personnalisé

Deux heures par semaine, les enseignants prennent en charge des élèves qui peuvent éprouver quelques difficultés. Au cycle 1 (petite et moyenne sections de maternelle), les enseignants tentent de remédier aux difficultés liées au langage, au cycle 2 (Grande section maternelle, CP et CE1) l'effort est porté sur les difficultés liées à l'apprentissage de la lecture. Cette mesure répond à de vrais besoins et a été mise en place car les réseaux spécialisés d'aide aux enfants en difficulté ont été malheureusement supprimés.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions ou suggestions, je suis présente aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, ainsi que le vendredi matin de 10h à 12h, en compagnie de M^{me} GUENOT Lucienne, vice-présidente.

M-L Quelet, présidente du syndicat

Mise à 2x2 voies de la RN57

La Déclaration d'Utilité Publique concernant cet ouvrage devenant caduque au 1er janvier 2012, le Conseil Général et l'Etat ont conclu un accord donnant la maîtrise d'ouvrage au département afin que le processus d'acquisition du foncier soit réalisé avant la caducité de la DUP.

La commune de Perrouse a signé une promesse de vente concernant 2ha 28a 86ca de terrain dont 2ha 03a 89ca de parcelles boisées. Les parcelles forestières n°4-5-7-8 et 9 sont concernées.

Les négociations concernant les indemnités ont été facilitées par l'expérience acquise pour la LGV tant au niveau de l'estimation de la valeur des bois qu'à celui des indemnités annexes.

L'accord a été conclu sur les valeurs suivantes : Valeur du sol 3 807,45€, valeur des bois 30 481€, perte de valeur d'avenir 6 459€, indemnité de emploi 2 037,37€, indemnité de lisière 2 709€ soit au total 45 493,82€.

La voie dite romaine conduisant à Buthiers sera réalisée ainsi que celle permettant d'accéder à Cromary. Le château d'eau ne sera pas impacté.

La voie communale n°1 conduisant à Villers le Temple passera sous la RN 57 avec un ouvrage d'art de même type que celui permettant le passage sous le LGV.

Association foncière de remembrement (AFR)

Les biens de l'AFR Perrouse ont été transférés à la commune de Perrouse par acte de vente en la forme administrative en date du 14 novembre 2011.

Cette opération sera sans incidence sur le budget communal. La réglementation impose qu'une taxe de voirie soit instituée pour entretenir les chemins et ruisseaux provenant du transfert (art. L161-7 du Code Rural).

Le taux sera établi par délibération du Conseil Municipal sur la base des superficies révisées et mentionnées au rôle de l'AFR actuel.

La gestion des emprises de l'ex AFR sera suivie par la commission des affaires rurales créée par DCM du 24 août 2011.

Fermeture de la mairie

La Mairie sera fermée du 26 au 31 décembre 2011 inclus. Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10h à 11h.

Assainissement

Les contrôles réalisés par le Conseil Général sont satisfaisants au niveau des rejets, toutefois trop de lingettes et autres textiles, seulement biodégradables dans leur dénomination pour la commercialisation, sont encore présents.

A terme, un nettoyage supplémentaire devra être réalisé par Franche-Comté Assainissement, pour 600€, qui devront être répercutés sur la taxe d'assainissement.



Travaux lors de la réinstallation du calvaire suite au démontage du transformateur EDF (octobre 2011)

CCAS

La soirée dansante organisée par le CCAS le 5 novembre a permis de réunir 110 convives. Le bénéfice réalisé est de 700€. L'orchestre nous a donné satisfaction et nous remercions tous les participants. Les manifestations pour 2012 ne sont pas encore arrêtées.

Liste électorale

Les nouveaux résidents ou les personnes non encore inscrites ont jusqu'au 31 décembre 2011 pour demander leur inscription en Mairie.

Exceptionnellement la Mairie sera ouverte les jeudis de 9 h à 11 h pour cette opération.

Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 8 janvier 2012 à 12 heures.

Il sera animé par Monsieur Gaston PIANET.

Les personnes de plus de 60 ans à cette date n'étant pas inscrites sur les listes électorales sont invitées à se faire connaître en Mairie avant le 24 décembre.